Dépôt et diffusion électroniques des thèses et sujets de thèses

À l'UTLN depuis le 1er janvier 2011

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Objectifs

- Connaître les enjeux de la diffusion et votre marge de manœuvre
- Faire des choix éclairés concernant la diffusion de votre thèse
- Savoir ce que devient votre thèse après la soutenance

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

PROGRAMME

- Le signalement des thèses de doctorat en France
- Le dépôt et la conservation de la thèse
- Diffuser et valoriser la diffusion de sa thèse
- Notions juridiques liées aux thèses : droits d'auteur et plagiat

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Le signalement des thèses de doctorat en France

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Tous droits réservés Bat signal Source : http://animal-kid.com/

Pourquoi un signalement électronique ?

- Faciliter l'accès au texte intégral
- Datation officielle
- Visibilité internationale
- Conservation pérenne
- Participer au mouvement de l'Open Access : pour un accès libre aux résultats de la recherche scientifique

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Le cadre réglementaire national

- Défini par l'arrêté n°24 du 7 août 2006 : Relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses

- Le choix est laissé aux établissements : dépôt papier **ou** électronique

Le dépôt national des thèses électroniques

- L'établissement de soutenance dépose les fichiers de la thèse validée par le jury
- Le dépôt électronique devra se faire via l'application professionnelle STAR (Signalement des Thèses pour l'Archivage et la Recherche)
- La thèse est archivée de façon pérenne au Centre informatique national de l'enseignement supérieur (www.cines.fr)

En savoir plus : espace pour les doctorants (http://www.abes.fr/Theses/Espace-pour-les-doctorants)

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Le dépôt national des thèses électroniques

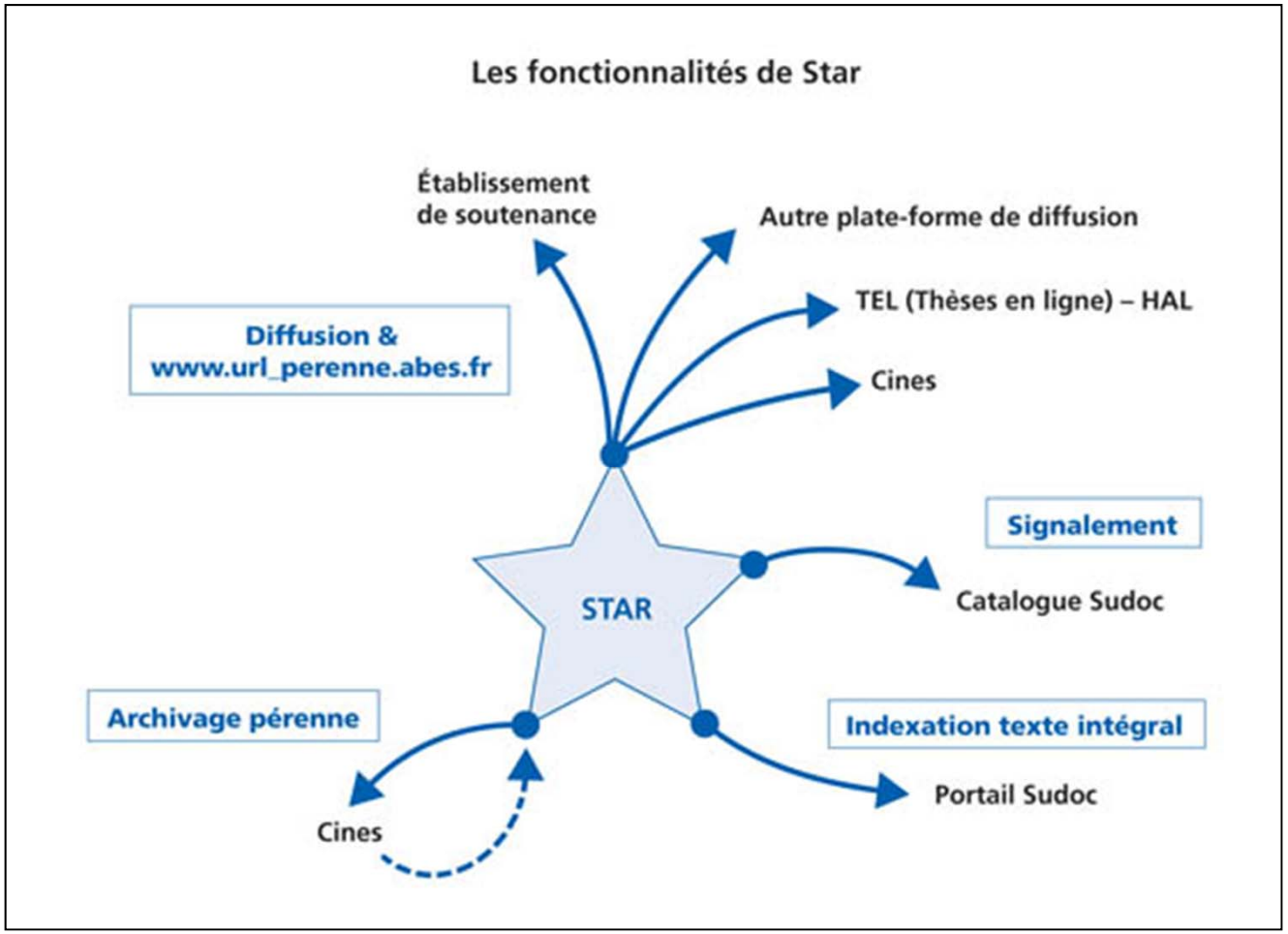

La « Mission thèses » et l'ABES

- Depuis 2010, l'ABES (Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur) a pour mission de mettre en œuvre la politique de gestion documentaire des thèses
- Transfert de certaines activités du MESR vers l'ABES

  (Par ex : le signalement des thèses en préparation dans l'application Theses.fr qui remplace le Fichier central des Thèses)
- A conçu et gère les applications professionnelles et interfaces publiques de consultation

Les applications professionnelles de signalement

step

Signalement des Thèses En Préparation

102 établissements dans STEP sur 125 habilités à délivrer le doctorat en nov. 2014 (4 universités et 19 grandes écoles manquantes)

Toutes disciplines

star
dépôt national des thèses électroniques

Signalement des Thèses pour l'Archivage et la Recherche

Utilisée par les établissements ayant opté pour le dépôt sur support électronique

En janvier 2015, le réseau Star compte 117 établissements déployés et 101 établissements en production dans l'application.

Les interfaces publiques de consultation

http://www.sudoc.abes.fr/

- **SUDOC (système Universitaire de la Documentation)** catalogue collectif des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche et **répertoire national des thèses**

- Recensement exhaustif de la production doctorale française

- Signale les Thèses de doctorat soutenues depuis 1972 et les thèses de médecine et de chirurgie dentaire soutenues depuis 1982

http://www.abes.fr/Theses/Les-applications/Consulter-une-these-a-partir-du-Sudoc

Les interfaces publiques de consultation

theses.fr

- Moteur de recherche national des **thèses françaises de doctorat** créé par l'ABES
- Signale toutes les thèses soutenues depuis 1985 **(papier + électronique)**
- Donne accès au texte intégral des thèses diffusées sous forme électronique par les établissements
- Signale les **thèses en préparation** dans les établissements engagés dans STEP
- En constante évolution

Présentation de Theses.fr

theses.fr
Toutes les thèses
Thèses en préparation
Personnes
Désactiver l'autocomplétion
soumy isabelle
Rechercher
Recherche avancée
Uniquement les thèses soutenues
Uniquement les thèses soutenues accessibles en ligne
J'aime 1
+1 0
PARTAGER cette page
SIGNALER une erreur
Toulon
347 thèses en préparation dans l'établissement de soutenance Toulon
107 thèses soutenues dans l'établissement de soutenance Toulon
3 thèses soutenues dans l'établissement de cotutelle Toulon
Agriculture Aménagement du territoire Assimilation de données Atmosphère du site
Bactéries marines Biofilms Biofouling Brésil Catalyse Changement climatique Changement organisationnel Chine Commande, Théorie de la Droit comparé Droit constitutionnel
Développement durable Econométrie spatiale Entreprises en difficulté Espagne
France Gouvernance Intelligence économique Italie Liberté d'expression Lion, Golfe du Maroc Modèles mathématiques Médiation Méditerranée
Polymérisation Réalité virtuelle Toulon, Rade de Tourbillons Élasticité Études comparatives
347 thèses en cours de préparation dans l'établissement Toulon
Extrait des plus récentes :
Etude du rôle du Quorum seusing dans la formation du Biofilm de bactéries marines
par Mahmoud Hayek sous la direction de Maëlle Molmeret - Toulon
Physiologie et biologie des organismes - populations - Interactions
En préparation depuis le 02-12-2014
Trajectographie passive par bistatisme en acoustique sous-marine
par Antoine Bassoul sous la direction de Claude Jauffret - Toulon
Automatique, signal, productique,

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Les services de Theses.fr

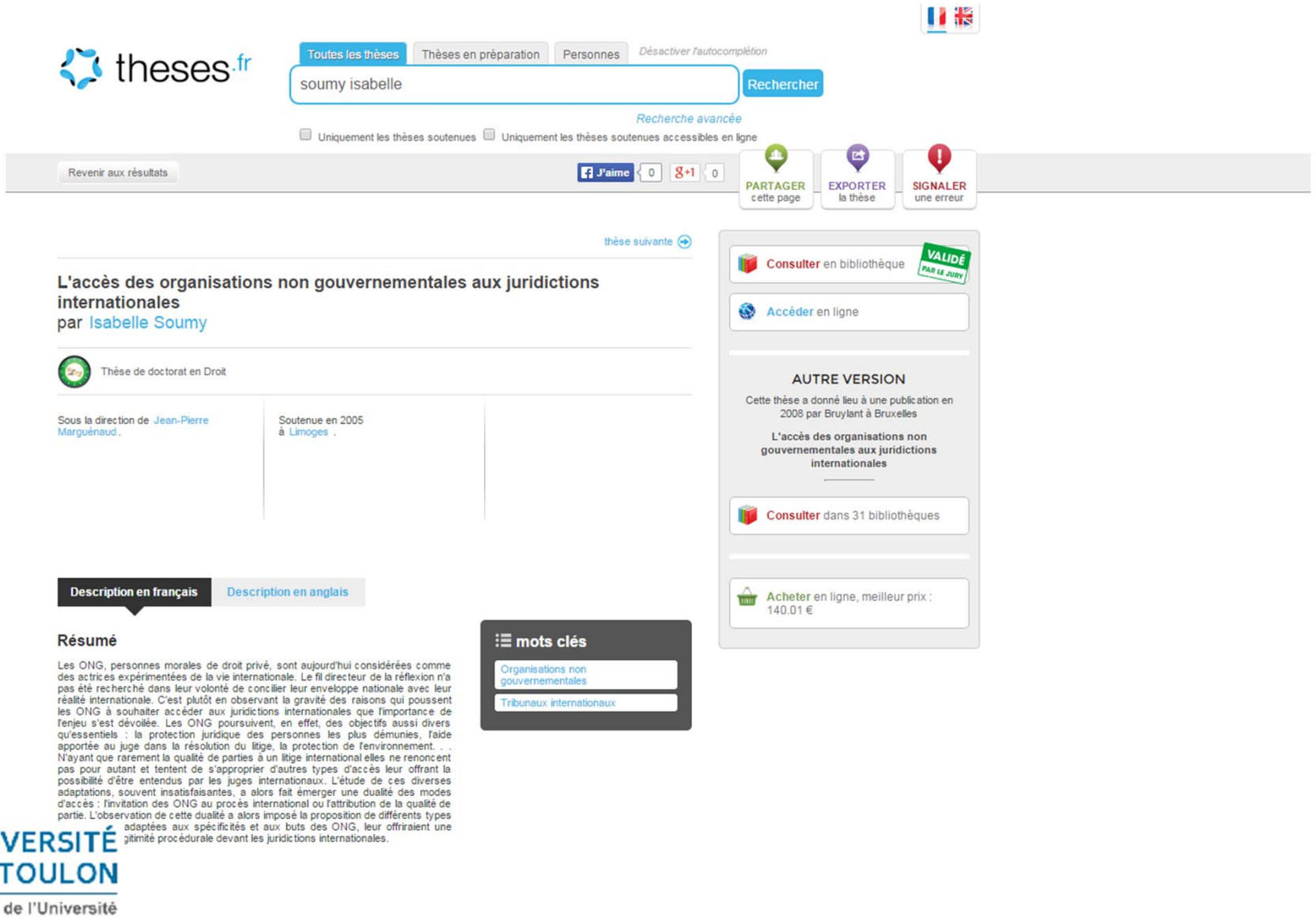
theses.fr
Toutes les thèses
Thèses en préparation
Personnes
Désactiver l'autocomplétion
soumy isabelle
Rechercher
Recherche avancée
Uniquement les thèses soutenues
Uniquement les thèses soutenues accessibles en ligne
Revenir aux résultats
J'aime 0
+1 0
PARTAGER cette page
EXPORTER la thèse
SIGNALER une erreur
thèse suivante
L'accès des organisations non gouvernementales aux juridictions internationales
par Isabelle Soumy
Thèse de doctorat en Droit
Sous la direction de Jean-Pierre Marguénaud .
Soutenue en 2005 à Limoges .
Consulter en bibliothèque
VALIDÉ PAR LE JURY
Accéder en ligne
AUTRE VERSION
Cette thèse a donné lieu à une publication en 2008 par Bruylant à Bruxelles
L'accès des organisations non gouvernementales aux juridictions internationales
Consulter dans 31 bibliothèques
Acheter en ligne, meilleur prix : 140.01 €
Description en français
Description en anglais
Résumé
Les ONG, personnes morales de droit privé, sont aujourd'hui considérées comme des actrices expérimentées de la vie internationale. Le fil directeur de la réflexion n'a pas été recherché dans leur volonté de concilier leur enveloppe nationale avec leur réalité internationale. C'est plutôt en observant la gravité des raisons qui poussent les ONG à souhaiter accéder aux juridictions internationales que l'importance de l'enjeu s'est dévoilée. Les ONG poursuivent, en effet, des objectifs aussi divers qu'essentiels : la protection juridique des personnes les plus démunies, l'aide apportée au juge dans la résolution du litige, la protection de l'environnement. . . N'ayant que rarement la qualité de parties à un litige international elles ne renoncent pas pour autant et tentent de s'approprier d'autres types d'accès leur offrant la possibilité d'être entendus par les juges internationaux. L'étude de ces diverses adaptations, souvent insatisfaisantes, a alors fait émerger une dualité des modes d'accès : l'invitation des ONG au procès international ou l'attribution de la qualité de partie. L'observation de cette dualité a alors imposé la proposition de différents types adaptées aux spécificités et aux buts des ONG, leur offriraient une gitimité procédurale devant les juridictions internationales.
mots clés
Organisations non gouvernementales
Tribunaux internationaux

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Envoi automatisé vers les serveurs TEL/HAL

https://tel.archives-ouvertes.fr/UNIV-TLN-THESE

https://hal-univ-tln.archives-ouvertes.fr/

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Le Dépôt et la conservation de la thèse

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

CC by Marino Gonzalez Source : Flickr

Le dépôt des thèses électroniques à l'UTLN

- Approuvé à l'unanimité par le CS (1er avril 2010) et le CA (6 mai 2010)

- Obligatoire sous forme électronique à partir du 1er janvier 2011

- Validation de la Charte des thèses électroniques : précise les modalités de dépôt de la thèse (cf. vote du CA du 11 juillet 2013)

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Déposer sa thèse

- Au plus tard **3 semaines avant la soutenance** (cf. Charte des thèses, articles 8, 9) : dépôt de la thèse obligatoire sous forme électronique
- **Modalités de dépôt :**

  - **Un CD** comprenant :
    - Le fichier source (word, LibreOffice…)
    - Un fichier contenant le résumé (Fr et eng) et mots-clés
    - Un fichier PDF : version intégrale dans tous les cas ; version « diminuée » (=expurgée des documents sous droits d'auteurs)

  - Le **formulaire d'enregistrement** de la thèse et **l'autorisation de diffusion** remplis et signés

Documents téléchargeables sur le portail de la BU , rubrique « thèses mode d'emploi », boîte à outils du doctorant

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Conditions juridiques d'archivage

- Obligatoire pour toutes les thèses
- Version conforme à la version de soutenance pour dépôt légal
- Confidentialité garantie

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Valorisation et diffusion de la thèse

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Tous droits réservés Jean Philippe Patisserie Source : Google Images

Conditions juridiques de diffusion

- Diffusion de la version de soutenance **intégrale** :

  sous réserve de l'accord du doctorant

  sous réserve de l'accord du jury de thèse

- Droits de diffusion (intranet/internet) : définis par les documents de contractualisation
- Diffusion d'une **« version diminuée»** : si l'auteur n'a pas obtenu les autorisations de diffusion des ayants droits
- Cas des demandes de correction par le jury : fournir **obligatoirement** la version corrigée pour diffusion

Les FAUX obstacles à la diffusion sur internet

- **Peur du plagiat ?**

  Plus un document est diffusé, moins il est plagié

  Mise en ligne = preuve de publication

- **Projet de publication de votre thèse ?**

  Thèse éditée : c'est toujours une version remaniée

  Thèse archivée : c'est la version canonique

  Thèse diffusée : c'est une vitrine pour l'imprimé

Quelque limites quand même

- Raisons personnelles (sécurité…)
- Thèse sous convention avec clause de confidentialité
- Contrat de publication avec cession des droits : à vous de veiller à protéger VOS droits (Attention aux « pseudo maisons d'édition » !)
- Le jury n'a pas donné l'autorisation de diffusion

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Valoriser la diffusion : quelques conseils pour la rédaction

- Styler sa thèse : dès le début de la rédaction, utiliser une feuille de style !
- Règles de présentation : se référer au « guide pour la rédaction et la présentation des thèses à l'usage des doctorants » du Ministère.
- Produire un document scientifique clairement identifiable
- Utiliser les modèles de présentation 1ere et dernière pages pour l'UTLN validés par les ED

Documents téléchargeables sur le portail de la BU , rubrique « thèses mode d'emploi » , « boîte à outils » du doctorant

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Notions juridiques liées aux thèses

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

CC by Kristina Alexanderson Source : Flickr

Propriété intellectuelle et environnement numérique

- **Les œuvres numériques et les œuvres diffusées sur internet** sont protégées par le **Droit d'Auteur** :

  Droit patrimonial = représentation, reproduction, réutilisation avec droits cessibles (héritiers = ayants droits)

  Droit moral : non cessible et inaliénable

- Attention aux images reproduites et autres documents reproduits dans la thèse !

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Les exceptions au droit d'auteur

- Les courtes citations : Autorisée pour tout document publié, avec trois conditions (justification, indication des sources, quantité raisonnable)
- Les œuvres tombées dans le domaine public
- Les œuvres sous licences Creatives Commons (selon droits accordés)
- L'exception pédagogique : cf. loi DADVSI

Est-ce du plagiat si …

Quiz

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Le plagiat : définition

« Le plagiat consiste à s'approprier le travail d'autrui sans mentionner la source de l'emprunt.

Sont ainsi considérés comme constitutifs de plagiat le fait de copier le texte de quelqu'un d'autre sans l'indiquer systématiquement comme une citation, mais également de reproduire des images, des graphiques, des données, etc. sans en signaler l'origine; dans les mêmes conditions, la « quasi-copie » ou « reproduction servile » des propos d'autrui ou leur traduction d'une langue dans une autre, sans référence appropriée; le fait de s'approprier les idées originales de quelqu'un d'autre sans faire référence à celui-ci. »

Source : Règlement des examens 2012-2013 de l'ULB

Le plagiat : définition

Concrètement le plagiat c'est :

- Copier textuellement un passage d'un livre/page web sans le mettre entre guillemets et sans mentionner la source
- Insérer des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans indiquer la provenance
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, en omettant d'en indiquer la source
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien. (Même si cette personne à donner son accord)

Comment éviter le plagiat ?

• **Citer la source** : nom de l'auteur, de l'oeuvre, titre du chapitre, de la publication, date de parution, pages si possible.

• **Reproduire une citation** : brève, textuellement similaire (ponctuation) et mise en évidence (italique, guillemets...)

• **Utilisation de la paraphrase** : vous devez citer explicitement l'auteur même si vous utilisez vos propres mots. Si vous conservez certains passages de l'auteur, vous devez considérer qu'il s'agit d'une citation et les mettre entre guillemets.

• **Constitution de la bibliographie** : très précise, souvent par ordre alphabétique ou chronologique. Elle doit rendre hommage aux auteurs utilisés dans votre travail et doit faciliter la compréhension du lecteur.

Pour se défendre…

- Diffuser son texte en ligne : plus un texte est référencé et visible sur le Net, plus il est difficile de le plagier.
- Détection via les moteurs de recherche
- Rédactions de Charte anti-plagiat
- Utilisation de logiciels anti-plagiat dans les Universités

Dispositif anti-plagiat à l'UTLN

- Engagement de non plagiat à insérer dans les rapports, dossiers et/ou mémoires (cf. Charte des examens validée en CA du 11/07/13)
- Thèses préparées dans le cadre de l'ED 509 : mise à disposition du logiciel « Compilatio.net »
    - Pour les enseignants et directeurs de thèses (compte « Magister »)
    - Pour les doctorants pour vérifier leurs sources (compte « Studium »)

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Liens utiles

- **Dépôt et archivage électroniques**

- Portail de la Bibliothèque : http://bu.univ-tln.fr,
- Arrêté du 7 août 2006 : http://www.legifrance.gouv.fr/
- Guide pour la rédaction et la présentation des thèses à l'usage des doctorants :http://www.abes.fr/Theses/Espace-pour-les-doctorants
- STAR : http://star.theses.fr/
- SUDOC : http://www.sudoc.abes.fr/
- TEL : http://tel.archives-ouvertes.fr/
- Theses.fr : http://www.theses.fr/

- **Plagiat et Droit d'auteur**

- http://archeologie-copier-coller.com : Darde, J.-N. Archéologie du « copier-coller »? 12-2009
- http://leplagiat.net/ : Maurel-Indart, Hélène.Leplagiat.net
- http://guides-formadoct.ueb.eu/plagiat
- http://www.plagiat-recherche.fr

Sites consultés le : 23/01/15

UNIVERSITÉ DE TOULON
Bibliothèques de l'Université

Merci de votre attention !

Contacts :

cecile.ferran@univ-tln.fr
claire.remond@univ-tln.fr

Claire Remond Pro